



Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton

AVIS PUBLIC

MODIFICATION AU CALENDRIER 2022 DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Aux contribuables de la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton,

Conformément à l'article 148.0.1 du *Code municipal du Québec*, la greffière donne un avis public à l'égard de toute séance ordinaire dont le jour ou l'heure du début n'est pas celui que prévoit le calendrier.

Dû aux élections provinciales, le conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 6 juin 2022, une résolution pour modifier le calendrier de la séance ordinaire du mois d'octobre 2022.

Par conséquent, **AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ**, par la soussignée Hélène Dumais, greffière de la susdite municipalité, que le calendrier des séances ordinaires pour 2022 est ainsi modifié. Les séances ordinaires se tiendront le premier lundi de chaque mois (sauf exception) et débiteront à 19 heures, et ce, selon le calendrier suivant :

10 janvier 2022	7 février 2022	7 mars 2022
4 avril 2022	2 mai 2022	6 juin 2022
4 juillet 2022	1 ^{er} août 2022	12 septembre 2022
Mardi, le 4 octobre 2022	7 novembre 2022	5 décembre 2022

Donné à Saint-Isidore-de-Clifton, ce 8 juin 2022.


Hélène Dumais, greffière